

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 07 /06/20 18	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : 08/06/20/8	N° d'enregistrement : F093 18 P0 201
	1. Intitulé du projet	
	Autorisation temporaire de dépassement de tonr	nage
2. Identificatio	n du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	ABATTOIRS DE PROVENCE - PVH	
Nom, prénom et qualité de la personn habilitée à représenter la personne moi		
RCS / SIRET 4 0 9 0 6 8	6 8 1 0 0 0 1 7 Forme juridique	SARL
Jo	ignez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du to	ibleau des seuils et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégori	e Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	
1°a	Abattage d'environ 1000 ovins/jour sur 3 jours jour sur 3 jours Rubrique ICPE N° 2210	s soit un tonnage d'environ 17 tonnes/
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent fa	ormulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	iu formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les é		
Au quotidien, sous le régime de la déc à 5 tonnes/jour.	claration, l'entreprise procède régulièrement à l'aba	ttage d'ovins pour un volume inférieur
jours l'abattage d'environ 1000 ovins	a célébration de la fête de l'Aïd El Kébir 2018 l'entre jour soit un tonnage d'environ 17 tonnes/jour dans	les installations existantes et agrées CE
	Country of all all portion of	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération certes lucrative pour l'entreprise répond aussi à une demande de service public dans la mesure ou elle permet aux fidèles de célébrer la fête en toute légalité et sous contrôle de l'administration (DDPP). L'absence d'un tel outil au tel potentiel marquerait probablement le retour à des pratiques clandestines combattues par les autorités.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas envisagé de travaux spécifiques pour ce projet.

Les installations sont dimensionnées pour absorber ce surplus de tonnage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La spécificité de l'activité de l'entreprise tient au fait que sur ces 3 jours de fete de l'Aïd El Kébir elle adopte un mode de fonctionnement propre à cette manifestation.

à savoir :

- Concentration des abattages sur ces 3 jours avec une cadence maxi de 1000 ovins jours (validée par la DDPP)
- Remise à chaud des carcasses directement aux clients

Horaires

- 22,23 et 24 aout 2018 de 8h00 à 18h00 (Un décalage est possible selon la prise en compte ou non du croissant de lune marquant le début du mois)

Effectifs

- 35 personnes affectées à la conduite des animaux à l'abattage et au nettoyage
- 30 vigiles affectés à la sécurité

utorisation temporaire d'exploitation			.3/ JOUI	
				20 / 200 /
1.5 Dimensions et caractéristiques du Gran	projet et supen deurs catacté		on - preciser ie	Valeur(s)
superficie totale	acois caracic	iisiiqoes		5359 m2
uperficie réservée pour la manifestati			3152 m2	
lont 880 m2 de bergerie		aa		880 m2
lont 132 m2 réservés au traitement et		sous produits ou dechet	5	132 m2 591 m2
lont 591 m2 réservés aux opération d' Iont 1549 m2 réservés à la circulation	avallage			1549 m2
To the reserves a la elicalation				
1.6 Localisation du projet	I BE TEN			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordon	nées géographiques ¹	Long <u>5</u> ° <u>3</u>	6'46"28 Lat.43°32'69"92
		atégories 5° a), 6° a), b)	
30 chemin de la madrague ville 3015 Marseille), b) 9°a),b),c),d), b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,		
Parcelle 901/0A/0095		ı), b) de l'annexe à		
arceire 50 17 07 0 0055	l'article R	122-2 du code de		
	l'environn	ement:		
	Point de	départ :	Long°_	_'"_
	Point d'a		Long°_	_'"_ Lat°'"_
	Commun	nes traversées :		
	11			
	0			
	loianez à va	tre demande les ann	aves nº 2 à	2.77
	Joignez a vo	ine delliquae les dilli	EXE3 11 2 U	
I.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une ins	tallation ou d'un ouvrag	ge existant?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation o	ou cet ouvra	ge a-t-il fait l'objet d	l'une évalua	tion Oui Non X
environnementale ?				
				difiants l'existant mais seulement
				n sur 3 jours dans des installations i septembre 2000 au titre des ICPE
		(régime de la déclara		septemble 2000 au title des lere
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme				
	nroiet et			
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		MARSEILLE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan de prévention du bruit approuvé en conseil de communauté le 2 juin 2010
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			PPR mouvement de terrain- tassement différentiel approuvé le 27-06-2012 avec un aléa faible sur la zone
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×	r	Plan de prévention des risques de feu de foret sur la commune de Marseille prescrit le 08-04-2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		à proximité du site inventorié BASAS PAC 1317454 suite à une visite de quartier groupe SEI 3
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-II, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la chaine des étoiles et du massif du Garlaban situé à environ 3 km. Le site est hors zone NATURA 2000
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'établissement est raccordé au réseau urbain d'eau potable et la consommation journaliere est estimé à 85 m3 à raison d'une consommation estimée à 5 litres/kg de carcasse Les incidences envisageables sur la ressource en eau peuvent être une consommation excessive d'eau (>6l/kg de carcasses) Un relevé des consommations sera réalisé avant et après la manifestation alnsi qu'une attention particulière au gaspillage et éventuelles fuites
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		 Le risque industriel ou technologique est présent en raison de la présence d'installations classées à proximité mais reste faible Le risque de transport de matières dangereuses est présent mais faible en raison du retrait des installations par rapport aux axes routiers
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		 Le risque sismique est faible. Le risque de retrait-gonflement des argiles faible à moyen Le risque incendie est faible en raison de l'absence de massifs forestiers. Il est interdit de fumer Les installations électriques sont contrôlées et conformes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	En raison d'un volume important de matières organiques (sang, déchets d'abattage, fumiers) une prolifération microbienne liées à un stockage non-conforme pourrait être envisageable - Les déchets d'abattage sont stockés en chambre froide avant retrait par la Sté SECANIM pour incinération - Les fumiers et matières stercoraires sont stockés en benne étanche et couverte avant enlèvement par la Sté BIOVARE pour compostage
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En raison de la concentration des abattages sur 3 jours une augmentation du trafic routier sur le site et dans ses alentours est inévitable Cette augmentation de trafic (estimée à 500 véhicules sur 3 jours) reste diurne et malgré tout limitée en raison de l'utilisation des transports publics par la clientèle
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?	×		Les animaux en parcs sont peu bruyants. La principale source de nuisance sonore proviendra de l'animation mise en place par l'exploitant (Musique et animation) L'activité est diurne et limitée à 3 jours

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\square	n raison d'un volume important de matières organiques (sang ,déchets d'abattage,fumiers) une nuisance olfactive liées à un stockage non-conforme pourrait être envisageable - Les déchets d'abattage sont stockés en chambre froide avant retrait par la Sté SECANIM pour incinération - Les fumiers et matières stercoraires sont stockés en benne étanche et couverte avant enlèvement par la Sté BIOVARE pour compostage
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Rejets issus de l'extraction d'air des bergeries et du hall d'abattage via une cheminée située en partie haute du bâtiment et au dessus de tout obstacle environnants Pour réduire les sources d'odeurs (comme pour le fonctionnement habituel) - Les bergeries seront paillées de frais pour réduire les odeurs - Les déchets stockés en chambres froides - Les locaux nettoyés et désinfectés
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Eaux usées (85 m3 /jour sur 3 jours) rejetées dans le réseau urbain de collecte des eaux usées Sang (7 m3) Stockage en cuve dédiée positionnée dans la chambre froide dégrillage et vidangée par la Sté SECANIM pour incvinération
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Eaux usées (85 m3/jour sur 3 jours) rejetées dans le réseau urbain de collecte des eaux usées
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Fumier des bergeries (6 tonnes au total) stocké en benne étanche et couverte et enlévé avec les matières stercoraires par la Sté BIOVARE pour compostage Déchets d'abattage (sang , peaux , matières stercoraires,MRS , saisies pour un total d'environ 51 tonnes)stockés en chambre froide et enlevés par la Sté SECANIM pour incinération

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
001	Non X Si oui, décri	ez leş	quelles :	
L got a				A THE RESIDENCE OF THE RESIDENCE OF THE PARTY OF THE PART
6.3 Les incide	ences du projet identif	lées a	u 6.1 sor	at-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décr	ivez le	squels :	
10.00				

	e annexe traitant de ces éléments) :	dr
OI	r document en annexe (Etude d'incidence)	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	วก
	8. Annexes	
Į.	1 Annexes obligatoires	
3.	1 Annexes obligatoires Objet	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	Objet Document CERFA nº 14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a], b), c), d), d), d), d), d), d), d), d), d), d]
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au moître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d],10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet {100 mètres au minimum} pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet {100 mètres au minimum} pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
3.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude d'incidence Contrat BIOVARE Modèle bon d'enlèvement SECANIM

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

K

Fait à

Veorseiler Spilleller 10. 25.05. LO18

Signature